

22.2. Réalisation des ventouses

22.2.1. Ventouses manuelles

Elles sont réalisées à l'identique des décharges en 20 mm et 40 mm comme précisé, respectivement aux chapitres 22.1.1 et 22.1.2 pour les canalisations de DN inférieur ou égal à 150 mm et compris entre 150 mm et 200mm.

22.2.2. Ventouses automatiques

Elles sont installées systématiquement à partir du DN300 et correspondent aux appareils décrits à l'Article 14 - ci-dessus ; le montage varie suivant la nature de la canalisation :

- **sur canalisation acier** : raccordement par piquage axial haut en acier sur lequel est soudé un bride plate recevant un robinet-vanne puis la ventouse.
- **sur canalisation fonte** : raccordement par té à emboîtement et tubulure bride mobile recevant un robinet-vanne puis la ventouse.
- **sur canalisation polyéthylène** : raccordement par té électro soudable collet bride (ou après accord du délégataire par té fonte et raccords mécaniques) recevant la vanne puis la ventouse.

Ces ensembles sont placés dans des regards de 1,2 m x 1,2 m pour les ventouses DN 60 et DN 100 et de 1,5 m x 1,5 m pour les ventouses DN 150 et 200, construits sur la canalisation principale.

Les ventouses automatiques posées occasionnellement en 20 mm et 40 mm sont réalisées comme des ventouses manuelles mais remontent dans une buse D.300 mm, fermée par tampon en fonte ductile classe B 125, dimension hors tout 500/500 mm, norme EN 124, dans laquelle est placé l'appareil.

NOTA : En fonction de la longueur des tronçons, le diamètre et le type des ventouses définis ci-dessus pourront être modifiés par le délégataire.

ARTICLE 23 - INSTALLATION DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les conditions d'installation des appareils de défense incendie respectent la norme NF S62-200.
Pour les poteaux d'incendie, elles sont rappelées sur le schéma donné ci-après. (en région parisienne : regards de contrôle d'incongelabilité sous trottoir.)

